



Conseil de la Ville

Règlement RV-2006-05-26 modifiant le Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

1. **Modification de l'article 27 « Vitesse »**

L'article 27 du Règlement numéro 245 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Municipalité de Saint-Joseph-de-la-Pointe-de-Lévy est modifié par l'addition, dans le paragraphe c), de :

« - le chemin Sainte-Hélène, de la limite est du secteur Pintendre jusqu'à la route Monseigneur-Bourget »

Adopté le 5 septembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 14 FÉVRIER 2007